



REGLEMENT DU CONCOURS

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook

Article 1 : Organisation

« L'hôtel-Restaurant Les Peupliers » à Baratier 05200, ci-après désigné sous le nom « L'organisateur », organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 17/05/2019 au 31/05/2019.

A l'occasion des 20 ans de l'établissement, l'hôtel-restaurant Les Peupliers organise sur sa page Facebook un jeu-concours, permettant de gagner 3 lots de la 1ère à la 3ème place.

Article 2 : Participants

Ce concours gratuit et sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures. Sont exclues du concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours ainsi que leur conjoint et les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents, vivant ou non, sous leur toit. « L'organisateur » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisateur » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

<https://www.facebook.com/lespeupliers05/>

Les participants devront poster une photo, un film ou une anecdote témoignant de leur séjour aux Peupliers en commentaire de la publication Facebook d'annonce du jeu, publiée le 17 mai 2019 sur la page Facebook intitulée "Les Peupliers 05". Les photos devront être postées entre le 17 et le 31 mai 2019. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du concours par « L'organisateur » sans que celui-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 4 : Gain

La dotation mise en jeu est :

- 1 Echappée Belle, valable 1 an (178 €)
- 1 escale d'un soir duo, valable 1 ans (82€)
- 2 menus « Ardoise du pouzenc », valable 1 ans (64€)

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les gagnants devront contacter l'hôtel avant leur venue afin de s'assurer de la disponibilité aux dates souhaitées.

Article 5 : Désignation du gagnant

Les 3 posts qui auront récoltés le plus de likes le 31 mai à 18h00 seront désignés gagnants. En cas d'ex aequo sur le nombre de likes, le gagnant (photo la plus jolie, avec le plus beau message, plus de likes...) sera désigné de manière subjective par un jury constitué de l'équipe des Peupliers. Les photos seront ensuite utilisées dans un album photo sur Facebook et pourront être utilisées pour illustrer d'autres posts ultérieurement une fois le jeu terminé. En participant, les internautes acceptent que l'organisateur utilise sans limitation de durée et sans contrepartie les photos postées.

Article 6 : Annonce du gagnant

Le gagnant sera contacté par écrit en public sur la publication de participation du jeu. Après avoir été contacté, il devra indiquer par la messagerie privée de la page Facebook des Peupliers 05, sous 8 jours, un e-mail valide afin d'être contacté directement par l'organisation.

En cas de non manifestation, sous 8 jours, du gagnant, son lot sera attribué à la personne ayant le plus de like juste après lui.